

**INSTITUT
AFRICAIN DE
DÉVELOPPEMENT**
ACADÉMIE DE GESTION DES
FINANCES PUBLIQUES
POUR L'AFRIQUE
SERIE DE FORMATIONS DES
CADRES EN GESTION DES
FINANCES PUBLIQUES.

MOBILISATION DES RESSOURCES INTÉRIEURES EN AFRIQUE PENDANT LA CRISE ET AU-DELÀ

Résumé à l'intention des décideurs



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT



INSTITUT AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

AUTEURS COORDONNATEURS PRINCIPAUX :

M. Kevin Chika Urama, FAAS,
Économiste en chef et Vice-président par intérim du Complexe gouvernance économique et gestion des connaissances et Directeur principal¹,

M. Eric Kehinde Ogunleye,
Conseiller de l'Économiste en chef et Vice-président du Complexe gouvernance économique et gestion des connaissances et Chef de division par intérim, Division de la gestion des politiques, Institut africain de développement, Banque africaine de développement, Côte d'Ivoire Chef de division par intérim de la Division de la gestion des politiques¹,

AUTEURS PARTICIPANTS

M. Seedwell Hove, Chargé en chef du renforcement des capacités¹

M. Attoumane Bacar Saïndou, Chargé principal du renforcement des capacités¹

Mme Njeri Wabiri, Chargée principale du renforcement des capacités¹

M. Nkoanyane Sebutsoe, Chargé supérieur du renforcement des capacités¹

M. Chidiebere Ibe, Consultant¹

M. Raphael N'Guessan, Consultant¹

Mme Susan Lado, Jeune professionnelle¹

ÉDITEURS/PAIRS ÉVALUATEURS

M. Maimbo Christobel Nyanga, Économiste principal, Fonds monétaire international, États-Unis d'Amérique

M. Aboubakar Nacanabo, Directeur, Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), Afrique du Sud

Mme Sameera Khan, Directrice, Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), Afrique du Sud

M. Emeka Nwankwo, Directeur, Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), Afrique du Sud

Mme Wynnona Steyn, Économiste, Administration fiscale sud-africaine (SARS), Afrique du Sud

M. James Barungi, Chef de projet, Administration fiscale ougandaise (URA), Ouganda

M. Kalayu Gebre-Selassie, Directeur de la gouvernance, Département de la gouvernance et de la gestion des finances publiques, Banque africaine de développement

M. Bayo Oyewole, Consultant en PPP, infrastructure et développement urbain, Groupe de la Banque africaine de développement

M. Clement Migai, Conseiller en politique fiscale, Forum mondial/OCDE, France

M. Seth Terkper, Consultant principal, ancien ministre des Finances du Ghana

M. Friday Ohuche, Consultant en gestion des finances publiques

¹. Institut africain de développement, Banque africaine de développement, Côte d'Ivoire

Le résumé à l'intention des décideurs politiques devrait être mentionnée à titre de référence Groupe de la Banque africaine de développement, 2022 : Résumé a l'intention des décideurs politiques, mobilisation des recettes intérieures en Afrique pendant la crise et au-delà. Contributions de la Banque africaine de développement a la formation des cadres en gestion des finances publiques sur la mobilisation des recettes intérieures en Afrique pendant et après la crise, juin 2022 [Urama, K.C ; Ogunleye, E.K ; Hove,S ; Saindou, A.B. ; Wabiri,N. ; Sebutsoe, N. ; Ibe,C. ; N'guessan,R ; R ; Lado, S.P. (éd..)]. Groupe de la Banque africaine de développement, Abidjan, Côte d'Ivoire.



Contents

REMERCIEMENTS	5
1. INTRODUCTION	7
2. OPTIONS DE POLITIQUES	11
2.1 <i>Politiques à court terme</i>	11
2.2 <i>Politiques à moyen terme</i>	13
2.3 <i>Politiques à long terme</i>	15
3. CALENDRIER, CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES	19
4. ENSEIGNEMENTS TIRÉS	20
5. CONCLUSION	22

Remerciements

Nous tenons à saluer, avec une profonde gratitude, le soutien et les sacrifices des réviseurs qui ont généreusement consacré du temps à l'examen des versions précédentes du rapport et ont formulé d'excellents commentaires et suggestions. Nous remercions également tous les participants à la formation des cadres responsables de la gestion des finances publiques sur la mobilisation des recettes intérieures en Afrique pendant la crise et au-delà, venus de différents PMR, pour leur participation et leurs discussions et contributions très animées et intéressantes. Nous exprimons notre reconnaissance à tous les partenaires institutionnels pour leur soutien dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'animation conjointes de la formation. Il s'agit notamment des institutions suivantes : Le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF) ; le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; le Fonds monétaire international (FMI) ; le South African Revenue Services (SARS) ; l'administration fiscale ougandaise (Uganda Revenue Authority, URA,) ; et le ministère de l'Économie et des Finances de la République du Bénin.

Le rapport a été enrichi des apports des intervenants dans le cadre des conférences, des présentations et des discussions dirigées par les animateurs de la formation. Il s'agit notamment des intervenants suivants : M. Maimbo Christobel Nyanga, Économiste principal, Fonds monétaire international, États-Unis ; M. Aboubakar Nacanabo, Responsable, Forum sur l'administration fiscale africaine, Afrique du Sud ; Mme Sameera Khan, Responsable, Forum sur l'administration fiscale africaine, Afrique du Sud ; M. Emeka Nwankwo, Responsable, Forum sur l'administration fiscale africaine, Afrique du Sud ; M. Damas Hounsounon, Directeur, Ministère de l'économie et des finances, Bénin ; Mme Wynnona Steyn, Économiste, l'administration fiscale sud-africaine (SARS), Afrique du Sud ; Mme Waile Ngobeni, Économiste, South African Revenue Services (SARS), Afrique du Sud ; M. James Barungi, Chef de projet, Office ougandais des recettes, Ouganda ; M. Bayo Oyewole, consultant en PPP, Infrastructure et développement urbain, Groupe de la Banque africaine de développement ; M. Kalayu Gebre-Selassie, Spécialiste en chef chargé de la gouvernance, Département de la gouvernance et de la gestion des finances publiques, Banque africaine de développement ; M. Clement Migai, Conseiller en politique fiscale, Forum mondial/OCDE, France ; l'honorable Mohammed Boussaid, ancien ministre des Finances, Maroc ; l'honorable Seth Terkper, ancien ministre des Finances du Ghana.

Nous exprimons également notre reconnaissance aux membres de l'équipe du Groupe de la Banque africaine de développement qui a organisé le dialogue sur les politiques. Il s'agit de Mme Tania Sede Adjagan, Assistante en communication unifiée, Technologies de l'information de l'entreprise ; Mme Dhoubia Dorsaf, Assistante en communication unifiée, Technologies de l'information de l'entreprise ; Mme Kamaria Badirou, Assistante d'équipe, Institut africain de développement ; M. Chidiebere Ibe, Consultant, Institut africain de développement ; et M. Raphael N'guessan, Consultant, Institut africain de développement.

**MOBILISATION DES RESSOURCES INTÉRIEURES
EN AFRIQUE PENDANT LA CRISE ET AU-DELÀ**

Résumé à l'intention des décideurs politiques

6



1 Introduction

L'Afrique reste confrontée à de multiples défis liés à la gestion des finances publiques. Alors que les flux de financements en faveur du développement sont en baisse et que la mobilisation des ressources intérieures (DRM) est à des niveaux très faibles, les conséquences socio-économiques négatives de la pandémie COVID-19, de la guerre russo-ukrainienne et du changement climatique s'accroissent. De plus, l'Afrique est confrontée à de nouvelles pressions financières face aux énormes besoins de financement pour le climat et la sécurité, ainsi qu'à l'abandon par les économies avancées des politiques d'assouplissement quantitatif à la suite de la crise financière mondiale de la dernière décennie. Cette situation contraint les pays à recourir davantage à l'emprunt, ce qui augmente le risque de surendettement. En outre, le continent souffre d'importants flux financiers illicites (FFI), estimés à 89 milliards d'USD, un montant dont la moitié pourrait combler le déficit de financement des objectifs de développement durable du continent (figure 1).

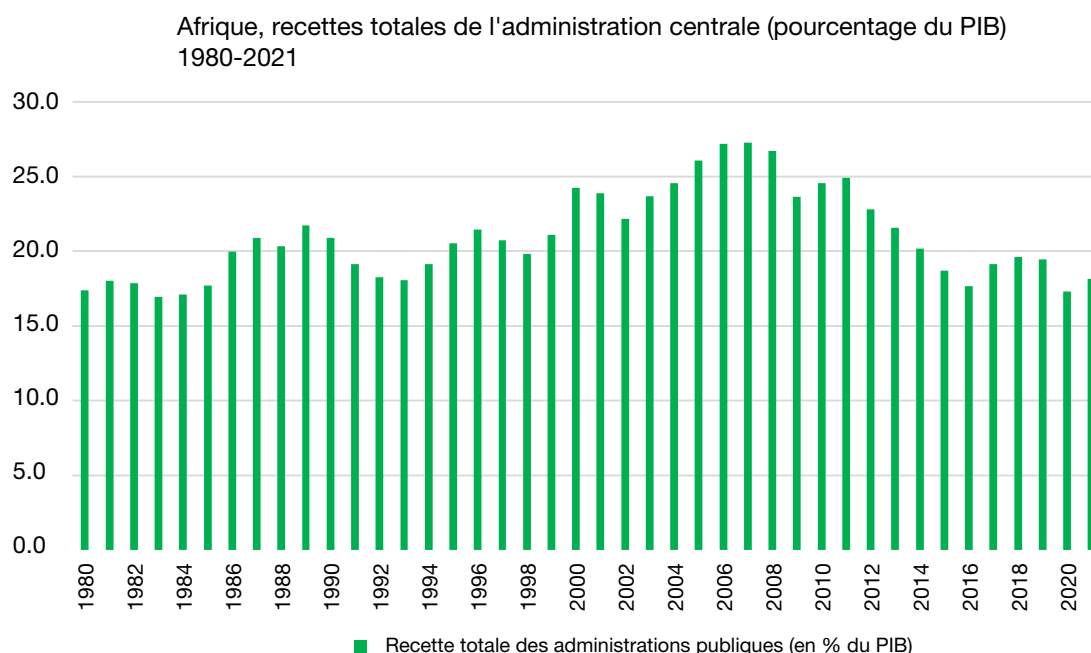
Figure 1 : Flux financiers illicites sortant d'Afrique chaque année



Source: Rapport de la CNUCED sur le développement économique en Afrique 2020

En conséquence, de nombreux pays africains ont de plus en plus de mal à mobiliser, à grande échelle, les ressources nécessaires au financement de leurs besoins de développement. En dépit de l'énorme potentiel que recèle le continent, les recettes fiscales des administrations publiques en Afrique (en pourcentage du PIB) se sont élevées en moyenne à 22,4 % entre 2000 et 2021. Après avoir culminé à 27,3 % en 2008, les recettes totales des administrations publiques n'ont cessé de diminuer pour atteindre le faible niveau de 18,1 % à la fin de 2021 (figure 2).

Figure 2 : Performance des recettes fiscales en Afrique

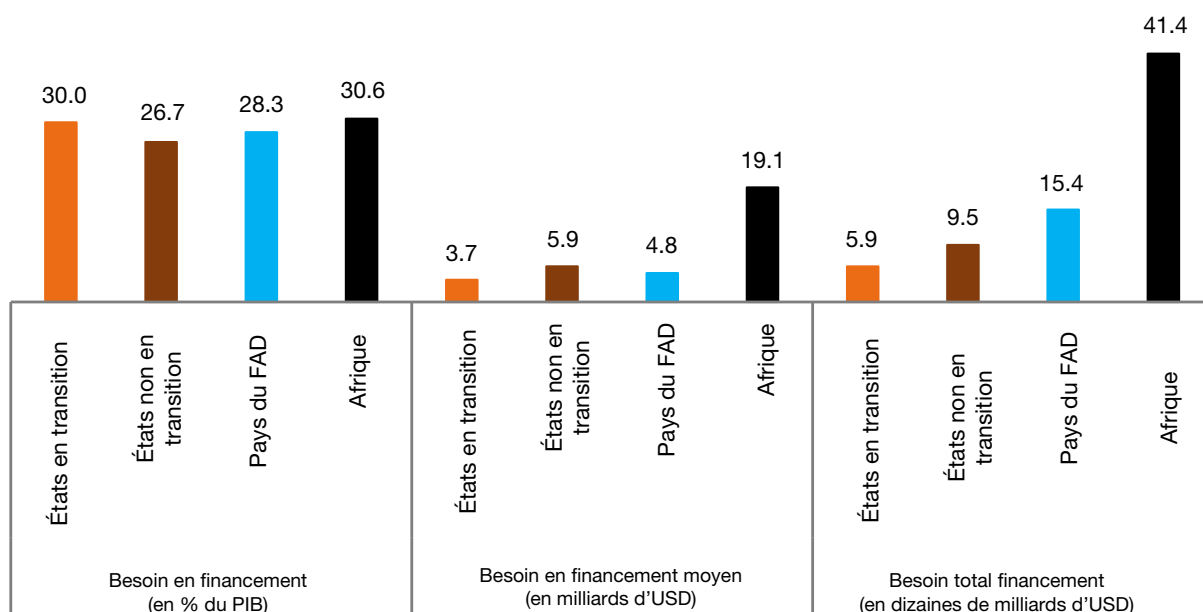


Source: Statistiques de la BAD

Les recettes des administrations publiques ont diminué de 14 % en moyenne en 2020 sur l'ensemble du continent, avec un ratio moyen recettes/PIB chutant de 2,1 points de pourcentage pour s'établir à 17,3 % du PIB en 2020, contre 19,4 % en 2019. (figure 2). En revanche, les dépenses publiques ont augmenté de 1,2 point de pourcentage, passant de 24,8 % du PIB en 2019 à 26 % en 2020, ce qui a entraîné un déficit budgétaire de 8,7 %. Cela a encore empiré l'état des ratios impôts/PIB sur le continent qui était inférieur à 18 % (le plus faible par rapport aux autres régions du monde, à savoir l'Asie-Pacifique (21 %), l'Amérique latine (22,9 %) et l'OCDE (33,8 %).

Le niveau faible et la baisse des recettes intérieures des pays africains exacerbent le déficit de financement sur le continent et mettent à mal la capacité de ce dernier à financer le développement et la lutte contre la pauvreté. Par exemple, selon les estimations préliminaires de la Banque africaine de développement, le besoin de financement annuel pour mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici à 2030 est d'environ 30,6 % du PIB, soit 19,1 milliards d'USD, en moyenne, par pays entre 2021-2030 (voir la figure 3). La pandémie de COVID-19 a davantage creusé les déficits de financement en Afrique. On estime en outre que les gouvernements africains ont besoin d'un financement brut supplémentaire d'environ 432 milliards d'USD pour faire face aux impacts socio-économiques de la pandémie de COVID-19 et pour soutenir la reprise économique en 2022 et 2023 (voir figure 1). Parallèlement, l'Afrique a besoin d'environ 1300 à 1600 milliards d'USD d'ici à 2030 (environ 118,2 et 145,5 milliards d'USD par an de 2020 à 2030) pour faire face aux problèmes liés au changement climatique. La poursuite de cette tendance devrait se traduire par un déficit de financement climatique de 99,9 à 127,2 milliards d'USD, soit une moyenne de 108 milliards d'USD par an jusqu'en 2030. Il est donc d'autant plus urgent de renforcer considérablement la capacité de l'Afrique à générer davantage de recettes intérieures pour répondre à ses besoins de financement énormes et croissants.

Figure 3 : Besoin de financement (en pourcentage du PIB en milliards d'USD) pour mettre fin à l'extrême pauvreté dans les pays africains d'ici 2030



Source: Statistiques de la Banque africaine de développement, 2022

Avec l'aide de l'Académie de gestion des finances publiques (PFMA), l'Institut africain de développement (ADI) a organisé une formation de 4 jours sur le thème « Mobilisation des recettes intérieures (MRI) en Afrique pendant la crise et au-delà », du 13 au 16 juin 2022, qui était destinée aux cadres venant des pays membres régionaux.

Cette formation constituait la première phase d'un programme structuré de 18 mois dans le cadre de la série de formations des cadres sur la gestion des finances publiques, après la première session de formation d'introduction qui a eu lieu en mars 2022. Les principaux objectifs de la formation étaient de renforcer les capacités des gouvernements africains à mobiliser les recettes intérieures nécessaires au financement de leurs plans de développement et de favoriser le redressement et le renforcement de la résilience durant la période post COVID-19. La formation avait également pour objectif d'aborder les problèmes de capacités qui entravent la mobilisation des ressources intérieures en Afrique ; de favoriser une meilleure compréhension et l'adoption des systèmes numériques pour améliorer la mobilisation des recettes intérieures ; de faire mieux comprendre les stratégies rentables de mobilisation des recettes à moyen terme ; de renforcer les capacités de mise en œuvre de stratégies de conformité efficaces ; d'améliorer la conception des politiques macro-fiscales et de renforcer les capacités institutionnelles afin de promouvoir les économies dirigées par le secteur privé, et d'aider à concevoir des politiques visant à réduire la fraude fiscale dans les pays membres régionaux (PMR).

La formation a été structurée autour de 9 domaines thématiques, axés sur la mobilisation des ressources intérieures. Il s'agit notamment des domaines suivants :

- L'économie politique de la réforme de la MRI.
- L'évaluation de l'impact des initiatives régionales et mondiales en matière de MRI sur les pays africains.
- Les stratégies pour la mobilisation des recettes à moyen terme (MTRS).
- L'accélération de l'automatisation et de la numérisation de l'administration fiscale.

- Les stratégies visant à améliorer le respect des obligations fiscales et le recouvrement des impôts.
- L'amélioration de l'environnement des affaires et des partenariats public-privé pour une MRI durable.
- La mobilisation durable des recettes intérieures (MRI) en Afrique : Optimiser les recettes fiscales et non fiscales traditionnelles et explorer de nouvelles sources de revenus.
- Réduire au minimum la fraude fiscale, l'évasion fiscale et les prix de transfert au niveau international grâce à la transparence fiscale, aux échanges d'informations et à la propriété effective.
- L'avenir d'une MRI durable en Afrique.

Cette formation comprenait également des séances d'apprentissage entre pairs, organisées dans le cadre de séances de groupes parallèles constitués sur la base des caractéristiques des pays, afin de discuter des questions relatives à la mobilisation des ressources intérieures spécifiques à chaque groupe. Les groupes de pays se répartissaient entre les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire, les pays à forte intensité de ressources et les pays en transition. Les séances de formation, les séances de questions-réponses et les séances de partage d'expériences entre pairs ont débouché sur des recommandations politiques utiles. Ces recommandations politiques sont présentées dans le résumé à l'intention des décideurs politiques (SPM) ci dessous.

Le SPM présente un résumé des recommandations politiques, des problèmes liés à leur mise en œuvre et des enseignements tirés. Les politiques ont été réparties en trois catégories, à savoir les politiques à court terme, les politiques à moyen terme et les politiques à long terme, à mettre en œuvre aux niveaux national, régional et mondial (bilatéral et multilatéral).



2 Options de politiques

La formation à l'intention des cadres a permis de dégager plusieurs options politiques destinées aux gouvernements nationaux et aux organisations régionales et multilatérales pour améliorer la MRI en Afrique, pendant et après les périodes de crise. Ces options politiques s'inscrivent dans le cadre de stratégies et d'actions visant à renforcer les performances des administrations fiscales, à promouvoir le respect des obligations fiscales et à lutter contre l'évasion fiscale et la fraude fiscale, ainsi qu'à promouvoir des sources alternatives de financement des politiques publiques afin d'alléger les contraintes en matière de finances publiques. Ces options de politiques, telles qu'elles ont été discutées lors de la formation, s'inspirent largement des expériences et des enseignements des pays, des recherches, des études et de l'expertise des institutions et des personnes travaillant dans le domaine de la MRI en Afrique et dans le monde.

2.1.1 Politiques à court terme

À court terme, les pays devraient adopter des politiques visant à renforcer les capacités opérationnelles des administrations fiscales et douanières, à contrôler la population des assujettis et à promouvoir le respect des obligations fiscales, et à tirer parti d'autres sources de financement en vue de l'optimisation de la MRI.

- (i) **Améliorer l'intégrité de la base de données des contribuables inscrits.** Les gouvernements peuvent contrôler l'assiette fiscale en établissant un registre complet, exact et à jour des contribuables, avec une base de données numérique centralisée et un numéro d'identification unique (TIN) à haut niveau d'intégrité² lié aux données biométriques de chaque personne imposable, et par l'interconnexion de bases d'information sur les populations existantes. Pour ce faire, les gouvernements doivent harmoniser les systèmes d'identification des citoyens en un identificateur unique de haute intégrité et rendre interopérables les bases de données d'enregistrement des citoyens. La Banque peut aider les PMR en facilitant le développement d'une base de données d'identité biométrique des citoyens.
- (ii) **Simplifier le processus à suivre pour se conformer à la législation fiscale tout au long de la chaîne de conformité, notamment en simplifiant la législation fiscale et en permettant aux contribuables d'accéder à toutes les informations dont ils auraient besoin pour s'acquitter volontairement de leurs obligations fiscales.** Cette démarche apportera clarté et transparence, ce qui peut relever le moral des contribuables et les inciter à s'acquitter de leurs obligations. Les gouvernements doivent adopter des plans complets et solides pour une meilleure observation des règles fiscales. Les plans devraient relier tous les aspects du processus à suivre pour se conformer à la législation fiscale, y compris l'observance fiscale volontaire, le respect des obligations fiscales fondé sur la coopération et l'évaluation des risques liés au respect des obligations fiscales. Les cadres mis en place devraient permettre la collecte et l'utilisation de données lors de l'évaluation des risques et la planification de leur atténuation dans tous les aspects de la chaîne de la conformité. Le processus d'observance fiscale doit couvrir les quatre obligations fondamentales (enregistrement, dépôt dans les délais, paiement dans les délais et déclaration correcte), les droits (par exemple, les remboursements de TVA), tous les groupes de contribuables (par exemple, les grands, moyens et petits contribuables) et les différents types d'impôts (y compris les impôts fonciers, etc.). Ces cadres devraient inclure un plan d'amélioration de l'observance fiscale spécifique à chaque catégorie de contribuables dans la circonscription et au moins aux principaux types d'impôts, et tenir compte des différents comportements des contribuables, à savoir les contribuables qui se conforment volontairement à leurs obligations fiscales, les contribuables qui ont besoin de plus d'informations pour s'y conformer, les contribuables qui ont besoin

2. Les numéros d'identification fiscale (NIF) à haut niveau d'intégrité sont généralement des nombres simples sans informations intégrées (c.-à-d. sans caractères alphabétiques ou spéciaux) dotés d'un mécanisme d'auto-validation (par exemple, une clé de contrôle).

de mesures coercitives pour s'y conformer et les contribuables récalcitrants qui ne s'y conforment pas. Il est également important d'instaurer la confiance : lorsque les recettes fiscales sont investies dans des programmes et des projets qui ajoutent de la valeur à la vie des populations, ces dernières seront plus disposées à s'acquitter volontairement de leurs obligations fiscales.

(iii) Évaluer la performance des systèmes nationaux de collecte des recettes et élaborer des plans pour renforcer cette performance.

Les pays pourraient évaluer régulièrement la performance des systèmes nationaux de perception des recettes en vue d'une meilleure orientation des politiques et mesures à mettre en œuvre pour renforcer cette performance. Pour ce faire, ils pourraient adopter et mettre en œuvre la méthodologie d'évaluation basée sur l'outil d'évaluation diagnostique de l'administration fiscale (TADAT) pour un meilleur diagnostic des systèmes fiscaux et des défis à relever en vue d'une réforme éclairée de la politique et de l'administration fiscales.

(iv) Adopter un cadre de référence harmonisé en matière d'observance fiscale, comprenant les quatre principales obligations, à savoir la modernisation du service et de l'enregistrement des contribuables, la déclaration et le traitement des impôts, la gestion des obligations de paiement et l'établissement de rapports corrects, un audit de routine fondé sur les risques et un programme de vérification fiscale.

Cela permettra aux administrations fiscales de se concentrer sur les questions les plus importantes et de faire le meilleur usage des ressources disponibles (souvent rares) dans un contexte de fonctions concurrentes. En outre, les droits des contribuables - y compris l'accès aux tribunaux, aux conseils ou aux cours de justice et les droits de recours - sont des éléments essentiels d'un processus d'administration fiscale fonctionnel ou de base.

(v) Accélérer la mise en place des systèmes de paiement électronique³ pour le recouvrement des impôts, afin de réduire les contraintes d'accessibilité et les coûts de transaction.

Le gouvernement devrait faire en sorte que le recours au paiement électronique (par exemple, le transfert d'argent par téléphonie mobile, le recours aux cartes de crédit et aux cartes de débit et le transfert électronique de fonds) soit plus répandu pour permettre aux contribuables d'effectuer des paiements en toute transparence. Les agents de l'administration fiscale et les autorités fiscales devraient mettre en place des mécanismes qui permettent aux contribuables d'effectuer des paiements par l'intermédiaire de plateformes électroniques afin d'améliorer la perception des recettes et de réduire les coûts liés à la perception et au paiement des impôts. Pour ce faire, il serait nécessaire de conclure des partenariats avec des sociétés de télécommunications susceptibles de fournir l'infrastructure de support informatique nécessaire au transfert d'argent par téléphonie mobile. Les FinTechs devraient être autorisés à fournir des services de transfert d'argent par téléphonie mobile pour le paiement des impôts, et les autorités fiscales devraient investir dans des appareils portables, tels que les terminaux de point de vente, pour assurer une pénétration accrue des services de paiement numérique.

(vi) Élaborer des politiques fiscales favorables aux entreprises, qui attirent les investissements du secteur privé.

Le caractère rigide et instable des politiques, dû plus particulièrement aux changements de régime, constitue souvent un facteur qui limite la mise en place de politiques fiscales durables et favorables aux entreprises. Les gouvernements devraient élaborer des politiques fiscales susceptibles à la fois d'attirer les acteurs du secteur privé et de renforcer la capacité de l'État à générer des recettes nécessaires pour couvrir ses dépenses courantes et répondre à ses besoins en matière de développement.

(vii) Réduire les exonérations/concessions fiscales. L'excès d'exonérations/concessions fiscales tend à faire baisser les taux d'imposition effectifs lorsque les pays adhèrent à des conventions internationales, en particulier dans le domaine des industries

3. L'expression « paiement électronique » désigne un système de paiement qui permet d'opérer un transfert de fonds d'un compte bancaire à un autre par voie électronique, sans l'intervention directe du personnel de la banque, au lieu de recourir aux modes de paiement traditionnels, c'est-à-dire en espèces ou par chèque, en personne ou par courrier. Les modes de paiement électronique comprennent l'utilisation des cartes de crédit et des cartes de débit et le transfert électronique de fonds (lorsque l'argent est transféré par voie électronique via Internet du compte bancaire d'un contribuable au compte du Trésor). Il est possible d'opérer des transferts de fonds par voie électronique, par exemple par téléphone mobile, en ayant recours aux technologies qui permettent de faire du téléphone mobile un terminal Internet à partir duquel il est possible d'effectuer des paiements.

extractives. Les pays devraient faire réaliser des études notamment sur les industries extractives dans certaines juridictions comparatives afin de disposer d'informations plus étayées en vue de l'octroi d'incitations fiscales aux investisseurs. Les gouvernements devraient faire davantage pour intégrer les droits de propriété et la primauté du droit comme fondement essentiel du progrès économique et de la réduction de la pauvreté (par exemple, en améliorant la sécurité des investissements et des vies dans les endroits où sont situés les actifs extractifs).

(viii) Mobiliser des fonds en provenance de sources de financement innovantes, y compris des fonds de pension, le financement participatif, le financement mixte et l'investissement d'impact, pour financer un développement public durable.

Les gouvernements doivent promouvoir des instruments tels que des fonds de pension, des fonds souverains, le financement mixte, l'investissement d'impact, le financement basé sur les technologies et le financement participatif et pour renforcer leur capacité à financer des politiques publiques.

(ix) Nouer des partenariats entre les pays ou avec les institutions régionales dans le but de soutenir les politiques et les actions de renforcement des capacités en matière de mobilisation des recettes intérieures.

Les partenaires du développement devraient soutenir les investissements dans les projets de numérisation de la MRI dans leurs pays d'interventions afin d'accélérer la pénétration numérique de la MRI sur le continent. Dans le cadre de ce processus, des institutions telles que la BAD pourraient développer des initiatives visant à soutenir les efforts nationaux et régionaux, par le biais de mécanismes tels que la mise en place d'un programme africain de numérisation de la MRI.

(x) Accélérer l'harmonisation des politiques fiscales et douanières aux niveaux régional et continental.

L'harmonisation des taxes liées au commerce sur l'ensemble du continent pour ouvrir la voie à une mise en œuvre sans heurt de la ZLECAf faciliterait le flux de biens et de services sur tout le continent et empêcherait l'incidence de la double imposition, ou imposition multiple. Cela encouragera également les flux d'investissement sur l'ensemble du continent.

2.2 Politiques à moyen terme

À moyen terme, les gouvernements pourraient mettre en œuvre des politiques visant à consolider les capacités opérationnelles des administrations fiscales et douanières, à contrôler la population des assujettis, à accroître le respect des obligations fiscales, à réduire l'évasion fiscale et à contrôler les FFI, afin de soutenir le niveau du revenu intérieur et la résilience en cas de chocs défavorables.

(i) Accélérer la numérisation pour améliorer la collecte et l'administration des recettes fiscales.

L'accélération de la numérisation et de l'automatisation de l'administration fiscale et l'utilisation d'outils numériques à cet égard (par exemple, déclaration/dépôt électronique et paiement en ligne, etc.). La numérisation nécessite des investissements



substantiels dans les systèmes logiciels et matériels, ainsi qu'un renforcement des capacités pour améliorer les compétences du personnel qui va exploiter et gérer les systèmes. Pour répondre à ces besoins financiers, les pays pourraient adopter des approches progressives en matière de numérisation au lieu de programmes de numérisation à grande échelle. Les outils numériques ne doivent pas être « autonomes », mais doivent être intégrés dans un système intégré d'information sur la gestion financière pour l'administration fiscale.

(ii) Élargir l'assiette fiscale pour inclure l'économie numérique en pleine croissance en vue de l'augmentation des recettes intérieures. Élaborer des cadres législatifs solides pour taxer l'économie numérique et prendre part aux discussions multilatérales sur les réformes de la fiscalité internationale à entreprendre pour relever les défis liés à l'économie numérique.

(iii) Adopter des stratégies de recettes à moyen terme (MTRS) pour renforcer la collecte et la gestion des recettes. Si des efforts de réforme budgétaire sont déployés du côté des dépenses, dans certains pays pour passer des budgets de ressources aux budgets de programmes et introduire une planification pluriannuelle dans la programmation des dépenses, les recettes font généralement l'objet d'une attention moins soutenue. La prise en compte du volet recettes permettra d'assurer l'équilibre, en ce qui concerne l'orientation de la planification de la politique fiscale, entre les dépenses et les recettes. Le cadre/la stratégie de recettes à moyen terme (MTRF ou MTRS) compléterait ainsi le cadre traditionnel de dépenses à moyen terme (MTEF). Pour ce faire, les PMR devraient développer des modèles permettant de faire des prévisions en matière de recettes fiscales à moyen terme et renforcer leur capacité institutionnelle et leurs instruments techniques pour préparer des cadres budgétaires et de recettes à moyen terme et améliorer la politique, l'administration et le cadre juridique du pays en matière de fiscalité.

(iv) Concevoir un cadre susceptible de favoriser un règlement efficace des différends fiscaux afin de susciter la confiance des contribuables. Les gouvernements devraient financer leurs tribunaux fiscaux ou les organes créés pour arbitrer les différends fiscaux. Les membres de ces organes devraient recevoir une formation adéquate sur les mécanismes et les compétences en matière de règlement des différends fiscaux. En outre, il importe de créer des cadres de consultation pour promouvoir un dialogue permanent entre les contribuables et l'administration fiscale.

(v) Étendre l'assiette fiscale aux grands secteurs informels, qui contribuent actuellement beaucoup moins aux recettes fiscales par rapport à la part qu'ils représentent dans le PIB; Le gouvernement devrait mettre en place des incitations pour encourager les opérateurs du secteur informel à venir s'inscrire auprès des autorités fiscales, pour se signaler et éventuellement être officialisés. L'amélioration de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes en matière de gouvernance ainsi que la démonstration de l'utilité de l'argent de l'impôt en fournissant des services publics de meilleure qualité et en instituant une taxe sur les services, comme l'assurance maladie pour les opérateurs informels pourrait contribuer à inciter les opérateurs du secteur informel à faire partie de l'assiette fiscale. L'administration fiscale devrait s'engager dans des actions telles que se rendre physiquement sur les marchés pour rencontrer les acteurs du secteur informel ou utiliser les petites bases de données fiscales. Il est également possible d'établir des partenariats avec les organisateurs du secteur informel et de mettre en place des facilités de paiement pour faciliter le paiement des impôts. Il serait également indiqué de recourir à des régimes forfaitaires d'impôt sur le revenu pour inciter les petites et moyennes entreprises à mieux s'acquitter de leurs obligations fiscales.

(vi) Maximiser le rôle des PPP, en particulier pour combler le déficit de financement des infrastructures. Les gouvernements devraient établir des cadres politiques clairs et sûrs pour les PPP, élaborer des systèmes de gouvernance transparents, prévisibles et responsables, mettre en place des cadres institutionnels stables, dotés des capacités techniques et humaines nécessaires à la gestion des PPP, et renforcer le cadre de la gestion (identification, programmation, mise en œuvre, suivi et gestion des risques) des projets PPP.

(vii) Adopter des mesures fiscales innovantes, notamment la perception de taxes environnementales, de taxes sur le carbone, l'imposition des particuliers fortunés et du luxe ostentatoire, ainsi que des personnes politiquement exposées. Le renforcement des capacités en matière de fiscalité environnementale et sur le carbone aiderait les pays à administrer ces taxes innovantes. Le luxe ostentatoire pourrait être taxé au moyen de mesures fiscales indirectes et non fiscales telles que des droits d'importation plus élevés, des taux de droits d'accise plus élevés et des prélèvements sur les biens et services ostentatoires. Taxer les particuliers fortunés (HNWI) et les personnes politiquement exposées nécessitera une volonté et un engagement politiques de haut niveau.

(viii) Renforcer la lutte contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites. Les gouvernements devraient créer des systèmes permettant d'obtenir des informations sur le patrimoine des citoyens détenu à l'étranger. Ces informations pourraient être obtenues par le biais des plateformes d'échange automatique de renseignements financiers (AEOI), par lesquelles les informations sont collectées par les institutions financières déclarantes des administrations participantes, et par lesquelles ces dernières prennent connaissance des comptes financiers détenus par leurs citoyens à l'étranger afin de déterminer s'ils ont payé les impôts dus sur le patrimoine financier en question. L'échange de renseignements sur demande est également essentiel, car les administrations fiscales africaines peuvent demander directement à leurs homologues toute information qui est raisonnablement pertinente à leurs enquêtes. Le gouvernement devrait également renforcer les cadres juridiques pour réduire l'évasion fiscale, le transfert des bénéficiaires, les prix des transferts, ainsi que le respect et l'application des lois fiscales. En outre, le renforcement des capacités de surveillance et d'exécution des organismes de lutte contre la corruption et la coopération bilatérale et multilatérale contribueraient également à endiguer la corruption.

(ix) Assurer une gestion active des actifs et des passifs, en particulier des actifs inutilisés du gouvernement, afin d'identifier les opportunités génératrices de revenus et d'augmenter les recettes fiscales. Les ministères des Finances et de l'Économie devraient diriger l'initiative visant à identifier et à évaluer les biens inutilisés du gouvernement qui pourraient être utilisés à des fins commerciales. Ils devraient concevoir des instruments appropriés pour louer ou mettre en location ces biens à des personnes qui peuvent les utiliser pour générer des revenus pour le compte du gouvernement sans pour autant leur transférer la propriété des actifs. Les gouvernements devraient tenir un registre de leurs actifs. L'adoption de la comptabilité d'exercice facilitera la comptabilisation des actifs et des passifs dans le bilan du gouvernement.

(x) Renforcer les capacités des pays à négocier des conventions fiscales favorables. Les conventions fiscales pourraient contribuer à augmenter les recettes intérieures. Toutefois, de nombreux pays africains n'ont pas suffisamment de moyens pour mener ce type de négociations. La capacité des négociateurs de ces conventions devrait être renforcée pour leur permettre de s'engager efficacement dans les négociations des conventions. Il pourrait y avoir un cadre commun pour le partage des statistiques fiscales à travers le continent susceptible de fournir des données probantes pour des conventions régionales et internationales transparentes. [Soutien important de l'OCDE, y compris le modèle fiscal de l'ONU, les prix de transfert [législation et formation], etc.,

(xi) Renforcer les liens économiques et diplomatiques bilatéraux et multilatéraux afin d'accroître le volume des échanges commerciaux, d'attirer les investisseurs et d'assurer la coopération internationale sur les questions fiscales. Les gouvernements devraient adopter des politiques à long terme qui offrent un niveau élevé de cohérence et de stabilité pour envoyer de bons signaux aux investisseurs. En outre, les politiques d'incitation fiscale doivent être correctement évaluées en fonction de leurs effets à court et à long terme sur le pays avant d'être approuvées. Plus important encore, ils ne devraient pas se fonder sur les besoins d'un seul investisseur ou groupe d'investisseurs, afin que les politiques ne soient pas modifiées lorsque de nouvelles administrations arrivent au pouvoir.

2.3 Politiques à long terme

Sur le long terme, il convient de mettre en œuvre des politiques permettant aux finances publiques de mieux favoriser une croissance inclusive et durable et d'améliorer les capacités de réaction et d'absorption des chocs et crises futurs.

- (i) Réformer des administrations fiscales et des entreprises publiques** Le défi auquel sont confrontées des entreprises publiques est la dimension politique et nationaliste de tels projets. Même si ces sociétés ne sont pas rentables et drainent les ressources nationales, les gouvernements sont généralement réticents à cesser de les financer et de les garder. Les gouvernements devraient moderniser ou privatiser les entreprises publiques déficitaires afin d'accroître leur contribution aux finances publiques. Réformer les administrations fiscales et les entreprises publiques (SOE) par la modernisation ou la privatisation des entreprises publiques déficitaires afin d'augmenter leur contribution aux finances de l'État.
- (ii) Diversifier les économies pour les libérer de la dépendance à l'égard des matières premières afin d'élargir l'assiette fiscale** (en particulier dans les pays riches en ressources). Les gouvernements doivent adopter un cadre approprié d'incitation par des réformes visant à améliorer le climat des affaires et de l'investissement, des investissements et des réformes politiques qui réduiraient les coûts commerciaux. Ils devraient également mettre en place des politiques efficaces pour soutenir l'ajustement et la réaffectation des ressources vers de nouvelles activités afin d'accélérer la diversification économique. Pour ce faire, les gouvernements devraient réaliser des investissements en vue de doter leur pays d'infrastructures adéquates, tout en réduisant les contraintes structurelles et en accélérant le rythme de l'évolution technologique.
- (iii) Améliorer le contenu local afin d'accroître la valeur ajoutée dans les industries extractives.** Plusieurs pays commencent à introduire des politiques de préférence nationale qui visent délibérément à inclure davantage d'Africains et d'entreprises africaines dans les activités d'industries extractives. Ces politiques devraient être adoptées par davantage de pays africains par le biais d'un apprentissage entre pairs, de programmes d'échange, etc. De plus, il devrait y avoir une politique de valeur ajoutée qui garantit que les minéraux extraits sont traités dans le but de leur ajouter de la valeur plutôt que de leur exportation en tant que matières premières. Cela permettrait de créer des emplois pour leurs citoyens et de générer des revenus pour le gouvernement. Il devrait y avoir une politique nationale de renforcement des capacités pour le développement du contenu local dans le domaine des industries extractives. Cela contribuera à élargir l'assiette des recettes et à améliorer la viabilité budgétaire à long terme.
- (iv) Créer des centres régionaux de TIC pour la mise au point d'outils et d'applications numériques adaptés aux pays africains, afin d'accélérer la numérisation de la MRI et de la GFP sur le continent.** Afin de réaliser cet objectif, la Banque peut mobiliser le financement du secteur privé pour investir dans les pôles régionaux des TIC en fournissant des garanties à leurs investissements. Les pays peuvent encourager leurs citoyens à installer des magasins dans les pôles régionaux des TIC et à utiliser ces centres pour former leur jeune population.
- (v) Construire un système de surveillance et d'analyse des risques.** Le développement de la technologie numérique dans les économies africaines doit être perçu comme une opportunité à saisir pour aider à contrôler les populations et les contribuables. Les gouvernements devraient développer des plateformes favorisant l'échange d'informations relatives à la population, aux revenus et aux transactions financières. Ces informations leur permettraient de mieux contrôler les assujettis, d'effectuer des analyses de risque permanentes et d'adopter des mesures anticipatives visant à réduire l'évasion fiscale.

(vi) Élaborer et mettre en œuvre des cadres pour les PPP portant sur les infrastructures régionales afin de faciliter la mobilité, le commerce et l'intégration du continent.

De nombreux pays africains manquent déjà des ressources nécessaires au financement de leurs propres besoins en infrastructures au niveau national et seraient donc incapables de financer les infrastructures régionales. À ce titre, les PPP pourraient être un moyen efficace pour les pays de répondre aux besoins en matière d'infrastructures tant sur le plan national que régional. Toutefois, de nombreux pays africains n'ont pas les capacités requises pour entreprendre des PPP complexes tels que des infrastructures régionales. La Banque pourrait diriger le développement de PPP portant sur des infrastructures régionales en fournissant une assistance technique et un financement à ces infrastructures, ce qui facilitera le commerce et l'intégration en Afrique. Cela pourrait faire partie des stratégies d'habilitation pour la ZLECAf.

(vii) Développer et explorer le potentiel fiscal des initiatives en matière d'énergies renouvelables.

Les pays africains tardent à embrasser la nouvelle révolution industrielle portée par les énergies renouvelables et la production verte. Les compétences et la sensibilisation en matière d'échange de droits d'émission de carbone et de crédits climatiques sont encore faibles en Afrique. La CCNUCC et le Fonds vert pour le climat (FVC) devraient intensifier la sensibilisation et étendre la capacité d'échange de droits d'émission de carbone et de taxation verte en Afrique. L'Afrique a le taux d'émission de gaz à effet de serre le plus faible au monde, alors qu'elle paye le plus lourd tribut de l'impact négatif du changement climatique. La Banque pourrait soutenir le développement d'une bourse du carbone en Afrique et les instruments financiers à négocier sur un tel marché.

(viii) Adopter des conventions fiscales internationales qui peuvent contribuer à éliminer la double imposition, à prévenir la fraude et l'évasion fiscales, à favoriser l'échange de renseignements à des fins fiscales et à assurer la coopération fiscale et l'assistance administrative en matière de fiscalité internationale.

La Banque, l'UA et l'ATAF devraient fournir aux pays africains les ressources qualifiées nécessaires aux fins de la négociation de conventions fiscales internationales, tout en assurant parallèlement le renforcement des capacités des pays à participer de manière efficace à l'échange d'informations à des fins de fiscalité, ce qui est essentiel pour lutter contre l'évasion fiscale. Les pays devraient faire des recherches pour comprendre les raisons des conventions fiscales et les avantages qu'ils en tireraient avant de conclure de telles conventions et accords.

(ix) Contrôler l'exploitation des ressources naturelles des pays africains et les paiements fiscaux.

Les gouvernements doivent concevoir des mécanismes de contrôle de l'exploitation des ressources naturelles, telles que le bois, l'or, les diamants et d'autres ressources, par les entreprises. Par conséquent, il importe de renforcer la capacité des pays à superviser les paiements d'impôt par les grandes sociétés multinationales en renforçant la législation régissant le rapatriement des bénéfices.

(x) Renforcer les mécanismes de lutte contre les FFI.

Les pays devraient s'engager dans des échanges diplomatiques bilatéraux et multilatéraux pour faire pression en faveur du rapatriement des avoirs volés de leur pays. Les pays africains devraient faire pression sur la communauté internationale et les organisations internationales pour qu'elles renforcent la mise en application de mesures telles que l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (StAR) menée par la Banque mondiale et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC).



3 Calendrier, conception et mise en œuvre des politiques

Les pays devraient accorder une attention particulière à la conception des politiques, à l'établissement du programme des réformes, y compris les objectifs, les priorités et les initiatives des réformes, ainsi qu'à l'enchaînement des politiques de mise en œuvre. Les politiques mal conçues sont susceptibles de demeurer inefficaces et de ne pas produire les résultats économiques souhaités, quel que soit leur potentiel théorique. Bien que des politiques similaires aient pu être couronnées de succès dans d'autres pays, il est nécessaire que les gouvernements africains conçoivent des politiques nationales qui puissent être mises en œuvre dans leur contexte. Les politiques conçues pour renforcer la DRM ont besoin d'un soutien politique pour être mises en œuvre efficacement et, par conséquent, la dynamique politique spécifique à chaque pays est importante. Il s'agit, par exemple, de réformes administratives visant à renforcer la performance des administrations fiscales et douanières afin de relever les défis liés au contrôle des assujettis et à la promotion de l'observation des obligations fiscales.

Les décideurs devraient recenser les effets multiplicateurs potentiels et les avantages connexes des stratégies et réformes des politiques sur d'autres secteurs de l'économie au stade de la conception des politiques. Il a été noté que le manque des capacités nécessaires à la mise en œuvre des politiques constitue également une préoccupation constante dans de nombreux pays africains. La conception des politiques devrait prévoir des indicateurs de responsabilité précis et des stratégies de suivi des progrès pour garantir un impact maximal.

Les contextes et les priorités des pays diffèrent, tout comme les politiques visant à y répondre. Les participants à la formation et les experts ont encouragé les gouvernements africains à se concentrer non seulement sur les politiques budgétaires pour répondre à une crise, mais aussi sur les politiques qui permettent de reconstruire en mieux les économies, en mettant l'accent sur l'autosuffisance, l'efficacité, l'inclusion et l'équité.



- i. La conception de la politique fiscale nécessite des données appropriées et précises pour prendre des décisions éclairées. Elle doit être élaborée, adoptée et adaptée à la culture et au contexte locaux, en tenant compte des ramifications économiques politiques du choix politique. Elle doit être correctement séquencée, chronométrée et faite en tenant compte d'autres politiques existantes ou de politiques connexes.
- ii. La promotion de la cohérence des politiques, la mise en place de systèmes de gouvernance nationale forts, la mobilisation de la volonté politique et la mise en place des cadres législatifs et institutionnels appropriés sont essentielles pour promouvoir des réformes fiscales réussies et maximiser la mobilisation des ressources intérieures.
- iii. Le cadre TADAT aide à déterminer l'étendue et la priorité des réformes nécessaires en matière de politique et d'administration fiscales. Le Rwanda est cité comme un bon exemple de pays qui a entrepris des évaluations dans le cadre de TADAT et dont les résultats montrent de bonnes performances en raison de la mise en œuvre de mesures strictes de gestion fiscale.
- iv. L'adoption de conventions fiscales contribue à réduire les flux financiers illicites. Lorsque la décision est prise d'adopter ou de ratifier des conventions internationales, il est important de tenir compte des liens économiques (volumes des échanges commerciaux), de la nécessité d'attirer des investissements (stabilité fiscale des pays partenaires), de la reconnaissance du système fiscal (expansion du réseau conventionnel) et de l'action politique (renforcement des liens diplomatiques et politiques).
- v. Les stratégies de recettes à moyen terme (MTRS) fournissent un cadre pangouvernemental complet pour les réformes de la politique et de l'administration fiscales. L'élaboration des MTRS nécessite un diagnostic des principales caractéristiques du système fiscal, un consensus entre les principales parties prenantes contribuant à l'impôt, un engagement politique en faveur de la réforme, un plan d'action pour la mise en œuvre des MTRS, et des partenaires extérieurs qui peuvent aider à fournir un soutien au renforcement des capacités et au financement des MTRS.
- vi. De nombreux outils de technologie numérique destinés à améliorer l'administration fiscale deviennent de plus en plus disponibles et accessibles. À titre d'exemple, on peut citer les timbres numériques, les solutions électroniques de facturation fiscale et de délivrance de reçus, le guichet unique électronique, les systèmes de suivi du fret, les systèmes de gestion des risques (systèmes informatisés de gestion des risques qui permettent d'accorder la priorité aux contribuables qui respectent les règles), les systèmes de déclaration en douane unique, l'utilisation de drones pour surveiller et suivre les transports de marchandises transfrontaliers, l'utilisation de dispositifs de balayage au volant, les agents de dédouanement automatisés et les agréments pour les entrepôts, le système d'information sur la gestion des entrepôts sous douane, les systèmes automatisés de contrôle de l'évaluation et les systèmes centralisés de traitement des documents qui sont tous utiles pour améliorer la MRI.
- vii. Il est essentiel d'accorder une priorité à la conformité fiscale volontaire, par exemple au moyen de politiques et de mécanismes administratifs favorables aux contribuables. Cela contribue à réduire les coûts d'administration fiscale et à alléger le fardeau fiscal des contribuables tout en augmentant le rendement fiscal. Dans le même temps, les mesures qui rendent coûteuse l'évasion fiscale des contribuables contrevenants contribuent à les inciter à s'acquitter de leurs obligations tout en augmentant les recettes fiscales.

- viii. Les incitations fiscales conçues pour protéger les recettes fiscales et attirer le type d'investissement qui peut avoir une incidence positive sur une croissance durable et équitable à long terme sont essentielles. Des réductions d'impôt ou des incitations trop généreuses peuvent éroder les recettes publiques et entraîner des distorsions économiques involontaires, des coûts administratifs et de la corruption.
- ix. Les PPP peuvent souvent s'avérer un mécanisme efficace pour améliorer la MRI et la prestation de services publics à long terme. Le succès d'un programme de PPP dépend en grande partie de l'existence d'une volonté politique et des capacités techniques pertinentes. Pour optimiser les avantages des PPP, les gouvernements doivent veiller à ce que le processus soit fondé sur des principes de transparence, d'obligation de rendre compte, de légitimité et de participation, en associant le pouvoir législatif, les organes de contrôle et le public au processus de PPP.
- x. Il est important d'investir en permanence dans le renforcement des capacités par l'organisation des formations et l'allocation adéquate des ressources pour s'assurer que l'administration fiscale dispose de la technologie requise et de la main-d'œuvre compétente pour avoir un impact positif sur la réputation de l'administration fiscale, améliorer la confiance des contribuables et renforcer la mobilisation des ressources.
- xi. Outre l'engagement politique, les choix de politiques visant à maximiser la DRM doivent tenir compte de la capacité d'absorption et la capacité technique de mettre en œuvre de telles politiques. Elles doivent prévoir des instruments de mesure et de suivi des performances permettant de s'assurer que la mise en œuvre évolue dans la bonne direction et devraient être évaluées à intervalles réguliers afin de vérifier leur adéquation et leur pertinence au fil du temps et en fonction de l'évolution des circonstances.
- xii. L'inclusion des parties prenantes pertinentes dans les chaînes de valeur de la politique fiscale, de la conception à la mise en œuvre, au suivi des performances et à l'évaluation, est essentielle afin de créer une large adhésion et un consensus à grande échelle, et protéger la politique contre les changements de régime ou les revirements de politiques.



5 Conclusion

Les pays africains ont toujours du mal à mobiliser des ressources, à grande échelle, nécessaires au financement de leurs objectifs de développement. La formation structurée de 4 jours sur la MRI a permis d'explorer divers domaines importants de la MRI, y compris l'économie politique de la mobilisation des ressources nationales; les initiatives régionales et mondiales ayant un impact sur la MRI; les stratégies de recettes à moyen terme; l'automatisation et la numérisation de l'administration fiscale; les stratégies pour la promotion du respect des obligations fiscales; l'amélioration de l'environnement des affaires et les partenariats public-privé pour une MRI durable; les stratégies visant à optimiser la mobilisation des recettes intérieures, les questions de fiscalité internationale et l'avenir de la MRI durable en Afrique.

Les participants à la formation ont discuté, lors de conférences, de sessions de questions-réponses et de sessions parallèles en petits groupes, de plusieurs options politiques visant à optimiser la MRI en Afrique.

À court terme, les pays africains devraient renforcer l'intégrité du registre des contribuables; adopter et mettre en œuvre des plans d'amélioration de la conformité fiscale; développer des politiques fiscales qui soutiennent le secteur privé; mobiliser des fonds en provenance de sources de financement innovantes; rationaliser les exonérations fiscales et accélérer l'harmonisation des politiques fiscales et douanières aux niveaux régional et continental.

À moyen terme, les pays africains devraient adopter des stratégies de recettes à moyen terme; numériser leurs systèmes fiscaux, simplifier la réglementation et les procédures fiscales; mettre en œuvre des cadres efficaces de règlement des différends fiscaux; élargir l'assiette fiscale pour couvrir les grands secteurs informels; maximiser le rôle des PPP pour combler le déficit de financement des infrastructures; adopter des mesures fiscales novatrices; intensifier la lutte contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites; renforcer les capacités des pays à négocier des conventions fiscales qui leur seront bénéfiques et renforcer les liens économiques et diplomatiques bilatéraux et multilatéraux.

À long terme, les pays africains devraient réformer les administrations fiscales et les entreprises publiques, diversifier leurs économies pour se doter d'une assiette fiscale plus forte, améliorer la valeur ajoutée dans les secteurs extractifs, améliorer l'échange d'informations et adopter des conventions fiscales internationales portant sur la lutte contre les FFI.

Les pays doivent accorder une attention particulière à la conception des politiques, à l'enchaînement et au calendrier des activités de mise en œuvre des réformes et des mesures visant à optimiser la collecte des recettes. La conception des politiques devrait inclure des indicateurs clairs de reddition de comptes et des stratégies de suivi des progrès, et devrait assurer l'engagement des parties prenantes afin de favoriser le consensus et d'encourager l'observation volontaire des obligations fiscales, et de maximiser la MRI.







AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

